

Compte Rendu
de la séance du Conseil Municipal
du 12 Janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Annick ALLÉE, M. Guy BEAUREPÈRE, M Arnaud BELLANGER, M. Laurent BERTHIER, M. Charles BOBET, M Antoine CHEREAU, Mme Liliane CONTREPOIS, Mme Laëtitia CRESPEAU, M. Christophe DROUIN, Mme Stéphanie DROUIN, Mme Corinne DUET LECOMTE, M. Alain EDMOND, M. Roland FERROL, Mme Pauline FOUCAULT, M. Yannick FOURMONT, Mme Annick HAYE, M. Olivier HOUDY, M. Joël LAMET, M. Christian LAURIN, M. David LECOMTE, Mme Nathalie LOISELEUR, M. Dominique LORIN, M. Dominique PRIEUR, Mme Aurélie SADOUKI, M. Fabrice SEGUT, M. Dominique SEIGNEURET, Mme Claude VARNIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Nadine APIOU, M. Eric VAULOUP

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Emmanuel BELLANGER a donné pouvoir à M. Philippe VILLEDIEU

M. Chantal BINOIST a donné pouvoir à M. Christian LAURIN

➤ **ELECTION DU MAIRE DE LA NOUVELLE COMMUNE :
COMMUNE DE DANGEAU**

Monsieur Guy Beaupère, doyen des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée (article L2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des 32 membres du Conseil Municipal et constate que la condition du quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie. Il invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal sur les deux premiers tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Mme Aurélie SADOUKI et Monsieur Arnaud BELLANGER.

Le Président fait un appel à candidature à la fonction de Maire. Monsieur Philippe VILLEDIEU se porte candidat et le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 16

Monsieur Philippe VILLEDIEU : 26 voix

Monsieur David LECOMTE (non candidat) : 2 voix

Monsieur Olivier HOUDY (non candidat) : 1 voix

Monsieur Philippe VILLEDIEU est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend la parole.

➤ **CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Avant de passer à l'élection des adjoints, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir déterminer le nombre d'adjoints à élire, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit dix adjoints.

Mr le Maire propose, compte tenu du nombre de communes historiques, et afin que chacun soit équitablement représenté, de désigner six adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, et 2 voix contre :

- **D'APPROUVER** la création de six postes d'adjoints au Maire.

➤ **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal sur les deux premiers tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour.

✓ **Election du 1^{er} adjoint**

Le Maire fait un appel à candidature à la fonction de 1^{er} Adjoint au Maire. Messieurs Guy BEAUREPERE, Olivier HOUDY, M ; David LECOMTE, M. Dominique PRIEUR., se portent candidats et le Maire fait procéder au vote.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Monsieur Guy BEAUREPERE : 10 voix

Monsieur David LECOMTE : 10 voix

Monsieur Olivier HOUDY : 4 voix

Monsieur Dominique PRIEUR : 4 voix

Madame Claude VARNIER (non candidate) : 1 voix

La majorité absolue n'étant pas atteinte, nous procédons à un second tour.

Les résultats du 2^{ème} tour sont les suivants :

Monsieur Guy BEAUREPERE : 11 voix

Monsieur David LECOMTE : 13 voix

Monsieur Olivier HOUDY : 4 voix

Monsieur Dominique PRIEUR : 1 voix

La majorité absolue n'étant pas atteinte, nous procédons à un 3^{ème} tour.

Monsieur Guy BEAUREPERE : 12 voix

Monsieur David LECOMTE : 16 voix

Bulletins blancs : 2

Mr David LECOMTE est proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

✓ Election du 2^{ème} adjoint

Le Maire fait un appel à candidature à la fonction de 2^{ème} Adjoint au Maire. Messieurs Guy BEAUREPERE, Olivier HOUDY, se portent candidats et le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Monsieur Guy BEAUREPERE : 12 voix

Monsieur Olivier HOUDY : 17 voix

Bulletin blanc : 1

La majorité absolue étant atteinte M. Olivier HOUDY est proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire.

✓ Election du 3^{ème} adjoint

Le Maire fait un appel à candidature à la fonction de 3^{ème} Adjoint au Maire. Monsieur Guy BEAUREPERE, et Madame Annick ALLEE, se portent candidats et le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Madame Annick ALLEE : 9 voix

Monsieur Guy BEAUREPERE : 17 voix

Monsieur Alain EDMOND (non candidat) : 1 voix

Monsieur Dominique PRIEUR (non candidat) : 1 voix

Madame Aurélie SADOUKI (non candidate) : 1 voix

Bulletin blanc : 1

La majorité absolue étant atteinte M. Guy BEAUREPERE est proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.

✓ Election du 4ème adjoint

Le Maire fait un appel à candidature à la fonction de 4ème Adjoint au Maire. Mesdames Annick ALLEE et Claude VARNIER, se portent candidats et le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Madame Annick ALLEE : 8 voix

Madame Claude VARNIER : 21 voix

Bulletin blanc : 1

La majorité absolue étant atteinte Madame Claude VARNIER est proclamée 4^{ème} Adjoint au Maire.

✓ Election du 5ème adjoint

Le Maire fait un appel à candidature à la fonction de 5ème Adjoint au Maire. Madame Annick ALLEE et Monsieur Antoine CHEREAU, se portent candidats et le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Madame Annick ALLEE : 10 voix

Monsieur Antoine CHEREAU : 18 voix

Bulletins blancs : 2

La majorité absolue étant atteinte Monsieur Antoine CHEREAU est proclamé 5^{ème} Adjoint au Maire.

✓ Election du 6ème adjoint

Le Maire fait un appel à candidature à la fonction de 6ème Adjoint au Maire. Messieurs Arnaud BELLANGER et Dominique PRIEUR, se portent candidats et le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Monsieur Arnaud BELLANGER : 14 voix

Monsieur Dominique PRIEUR : 11 voix

Madame Annick ALLEE (non candidate) : 5 voix

La majorité absolue n'étant pas atteinte, nous procédons à un second tour.

Les résultats du 2^{ème} tour sont les suivants :

Monsieur Arnaud BELLANGER : 19 voix

Monsieur Dominique PRIEUR : 10 voix

Madame Annick ALLEE (non candidate) : 1 voix

La majorité absolue étant atteinte Monsieur Arnaud BELLANGER est proclamé 6^{ème} Adjoint au Maire.

➤ ELECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Mr le Maire expose que pour l'élection des délégués communautaires, les candidats doivent faire partis des délégués déjà en place représentant les communes historiques.

D'autre part, le nombre de délégués fixé par les statuts de la Communauté de Communes du Bonnevalais est de quatre.

Il s'agit d'un scrutin de liste à un tour à la proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste de candidats est proposée :

- Guy BEAUREPERE
- David LECOMTE
- Dominique PRIEUR
- Philippe VILLEDIEU

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 30

Nombre de voix obtenu par liste : 30

Messieurs Guy BEAUREPERE, David LECOMTE, Dominique PRIEUR et Philippe VILLEDIEU sont proclamés délégués communautaires de Communauté de Communes du Bonnevalais

Transmission de cette délibération à la Communauté de Communes du Bonnevalais.

La séance est levée à 22h00.